JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Service du développement territorial

Rapport d'activités 2021

Delémont, le 24 mai 2022

Avant-propos

Le défi énergétique, individuel et collectif

L'énergie est actuellement une préoccupation majeure de la société, ce qu'illustre également le rapport d'activités 2021 du Service du développement territorial (SDT). Presque tous les indicateurs sont à la hausse dans ce domaine. A titre d'exemple, le nombre de dossiers de justification énergétique examinés par la Section de l'énergie du SDT dans le cadre des demandes d'autorisation de construire ou de remplacement de chauffage a plus que doublé en l'espace de trois ans.

Les enjeux liés à l'énergie sont aujourd'hui considérables. Afin de répondre aux attentes de la société, **il faut à la fois garantir l'approvisionnement énergétique de la population et des entreprises et rendre la région davantage autonome sur ce plan, notamment en renonçant aux énergies fossiles et nucléaires**. La Section de l'énergie est de plus en plus appelée à répondre à de multiples sollicitations, interventions, propositions et autres attentes formulées tous azimuts. Toutes ces interventions cumulées reviennent à dire, en substance, qu'il est urgent que l'Etat jurassien fasse tout ce qui est possible pour augmenter la production de tout type d'énergie renouvelable et réduire la consommation énergétique partout où cela est envisageable.

Dans ce contexte, il paraît tout aussi urgent de définir des priorités, dans un souci d'efficience et d'efficacité. Les ressources de la Section de l'énergie n'ont pas changé depuis longtemps : elle compte trois emplois équivalent plein temps dont deux sont consacrés aux tâches courantes liées à l'énergie dans les bâtiments, à savoir l'examen des demandes d'autorisation de construire et de remplacement de chauffage (863 dossiers traités en 2021) et l'octroi de subventions en cas d'assainissement (383 subventions accordées en 2021). **Il serait ainsi illusoire d'attendre de l'Etat qu'il accomplisse seul la transition énergétique**.

Celle-ci représente un défi de société et non seulement politique ou étatique. Il sera relevé par la société dans son ensemble ou ne le sera pas. Son issue dépendra en partie de choix individuels. Par exemple, utilisons-nous suffisamment, lorsque nous allons d'un point A à un point B, un mode de déplacement peu gourmand en énergie, tel que la marche, le vélo ou les transports publics ?

Les réactions à l'arrêt du Programme Bâtiments durant l'année 2022 peuvent aussi laisser penser que l'importance de la responsabilité individuelle dans la transition énergétique est parfois oubliée. Ce programme de subventions a été interrompu en raison d'une forte hausse des demandes, qui ont épuisé le budget public disponible. A en juger par certaines réactions, on pourrait croire que tout assainissement de bâtiments dans le Jura est désormais impossible. Or, l'initiative d'assainir un bâtiment revient évidemment à son propriétaire. **Des installations de chauffage ont été changés de tout temps dans les bâtiments, alors que le programme de subventions n'existait pas**. Le coup de pouce que représente une subvention vise surtout à compenser l'éventuel surcoût d'un assainissement durable par rapport au simple remplacement d'un chauffage à mazout, par exemple. C'est une aide précieuse et parfois déterminante pour certains propriétaires à faible capacité financière. Mais l'absence temporaire d'un programme de subventions, faute d'argent public disponible, n'est pas un obstacle objectif pour d'autres propriétaires, qui ont une plus grande capacité d'investissement. Ce d'autant plus que la rentabilité d'un assainissement énergétique est souvent assurée à moyen et long terme, qui plus est avec l'augmentation du coût des énergies fossiles.

La transition énergétique exige de la réflexion, de la conviction et parfois des concessions, en faveur du bien commun. L'un réduira ses déplacements en voiture, l'autre investira dans le remplacement de son système de chauffage et un autre encore tolérera que des éoliennes modifient une partie du paysage, comme le font depuis longtemps d'autres infrastructures utiles à la société telles que les lignes électriques, les routes ou les chemins de fer.

La transition énergétique est bel et bien un défi individuel et collectif.

Daniel Rieder
Chef du Service du développement territorial

Le SDT en 2021 illustré par quelques chiffres

5	sections
26.4	emplois équivalents plein temps occupés par **20** femmes et **17** hommes au 31 décembre
24.4	millions de francs de dépenses
11.8	millions de francs de revenus
1437	factures émises durant l'année
22	appels téléphoniques reçus par jour à la réception, sans compter tous les appels directs aux collaborateurs
18	interventions parlementaires écrites attribuées au service (telles que motions et postulats)
11	réponses à des consultations fédérales élaborées par le service

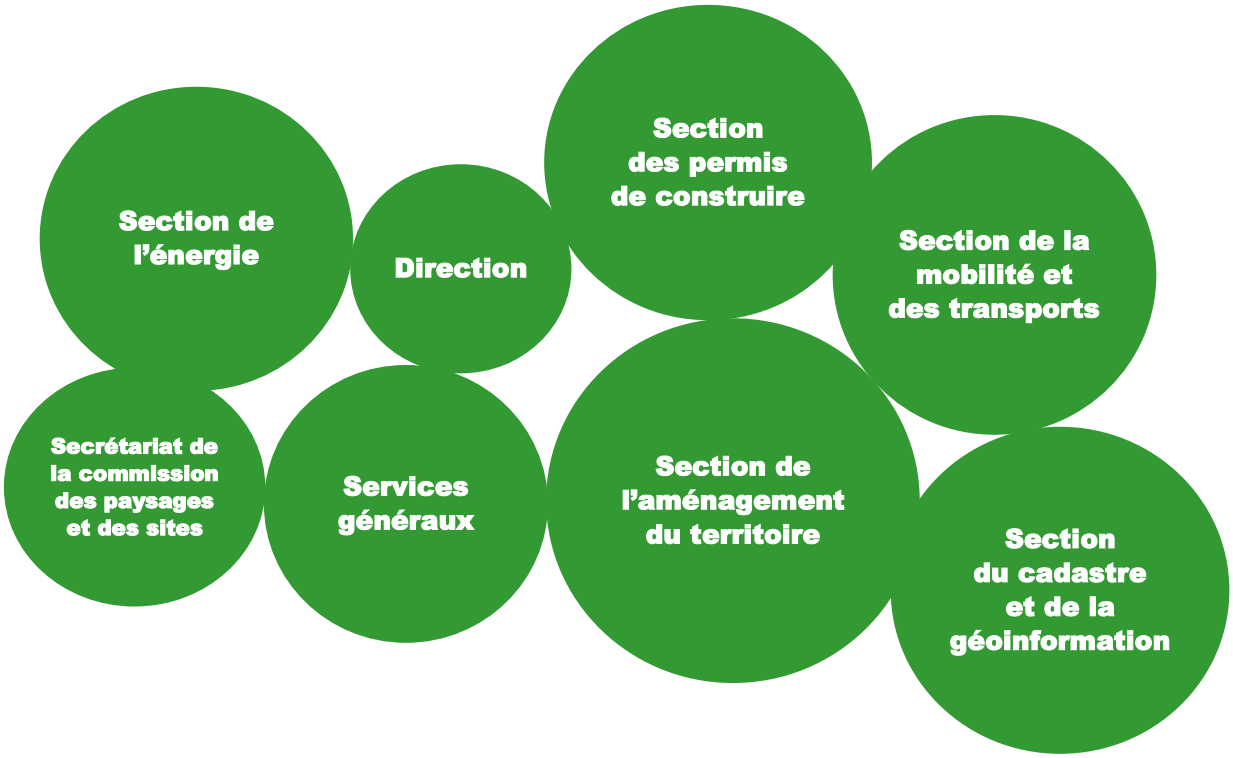

Aménagement du territoire

La Section de l'aménagement du territoire a pour mission de planifier l'utilisation du sol conformément à la législation. Elle élabore les plans d'aménagement cantonaux, approuve les plans régionaux et communaux et examine les projets de construction hors de la zone à bâtir, que le droit fédéral soumet à des conditions strictes. Elle procède à la taxation de la plus-value foncière.

Quelques faits marquants en 2021

Planification de l'énergie hydraulique
Le Conseil fédéral a approuvé le 1er mars 2021 la fiche du plan directeur cantonal consacrée à l'énergie hydraulique. La fiche identifie les tronçons de cours d'eau où l'exploitation de la force hydraulique est possible et à quelles conditions.

Planification de l'énergie éolienne
Le Conseil fédéral a approuvé le 10 décembre 2021 la fiche du plan directeur cantonal consacrée à l'énergie éolienne. Cette planification définit sur quels sites la création d'un parc éolien peut être étudiée en vue d'une autorisation de construire, ainsi que la procédure à appliquer. Avant le Conseil fédéral, le Tribunal fédéral avait lui aussi validé le processus ayant conduit à l'adoption de cette planification cantonale. La fiche possède ainsi une légitimité d'autant plus forte. Elle prévoit qu'un projet modèle soit planifié sur le site de la Haute Borne.

Planification des décharges et carrières
Le Parlement jurassien a ratifié le 27 octobre 2021 la fiche du plan directeur cantonal consacrée à l'extraction de matériaux pierreux et aux décharges. Il n'est pas prévu de créer de nouveaux sites lors des prochaines années, mais la fiche rend possible quelques rares extensions de sites existants. La planification a été transmise à la Confédération pour approbation.

Seconde phase de la révision totale du plan directeur cantonal
La Section de l'aménagement du territoire a lancé la seconde phase de la révision totale du plan directeur cantonal, portant sur les chapitres « Nature et paysage », « Environnement » et « Approvisionnement et gestion des déchets ». Les chapitres « Urbanisation » et « Mobilité » avaient déjà été révisés en 2019. Le processus de révision est mené notamment avec la participation de la Commission consultative pour l'aménagement du territoire.

Plan spécial cantonal « Aire de passage de Mavalau »
Le Gouvernement a adopté le 1er juin 2021 le plan spécial cantonal qui régularise l'aire de passage pour les gens du voyage suisses à Mavalau, près de Porrentruy.

Nombre de plans approuvés par la Section de l'aménagement du territoire

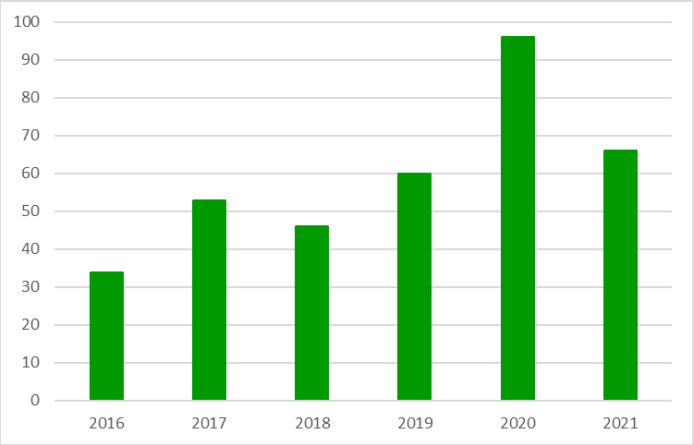

La Section de l'aménagement du territoire — ou le Département de l'environnement dans les cas qui relevaient de sa compétence — a approuvé 66 plans d'aménagement du territoire en 2021.

L'acte d'approbation ne constitue qu'une des démarches accomplies par la Section de l'aménagement du territoire au cours du processus de planification. Par exemple, la section réalise aussi, à l'attention du Département de l'environnement, l'examen préalable des plans, avant dépôt public. Autre exemple: elle accomplit des démarches liées aux autorités judiciaires, en cas de recours formés contre ses décisions. En 2021, la section a traité huit oppositions déposées contre des plans et pris position concernant deux recours en justice.

La zone d'habitation a été réduite de 31 hectares depuis 2015

En application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), le Conseil fédéral a demandé que la zone d'habitation du canton du Jura soit réduite de 230 hectares par rapport à la situation qui prévalait en 2015. Sont concernées les zones centre, mixtes et d'habitation, soit les « zones CMH ». En six ans, de 2015 à 2021, les zones CMH dans le Jura ont été réduites de 31 hectares, soit **l'équivalent de plus de trente terrains de football**. Une augmentation ponctuelle a été observée durant l'année 2021 en raison du changement d'affectation de la friche industrielle Thecla à Saint-Ursanne, qui est passée de la zone d'activités à la zone mixte.

L'objectif d'une réduction de 230 hectares devrait être atteint ces prochaines années: les communes doivent réviser les plans d'aménagement local jusqu'à fin 2024 afin de les rendre conformes à la LAT. Fait particulier dans le contexte du fédéralisme suisse: il arrive que l'Office fédéral du développement territorial entame une action en justice s'il estime qu'une commune n'a pas révisé son plan conformément à la LAT.

Constructions hors zone à bâtir

La Section de l'aménagement du territoire a préparé en 2021, à l'intention du service, **71 décisions d'octroi ou de refus de dérogation** pour des projets de construction situés hors de la zone à bâtir (61 en 2020). A cela s'ajoutent 11 décisions concernant la conformité de projets à la zone de hameau.

Taxation de la plus-value foncière

La Section de l'aménagement du territoire a notifié **treize décisions et quatre décisions sur opposition** dans le cadre de la taxation de la plus-value foncière en 2021. Elle s'est positionnée dans deux recours formés en justice contre ses décisions. Au cours de l'année, le Tribunal cantonal a rendu cinq arrêts concernant cette tâche publique. Les taxes perçues en 2021 ont atteint **242'464 francs**. Au 31 décembre, la fortune du fonds 5 LAT était de 617'529 francs.

Plans directeurs régionaux

La Section de l'aménagement du territoire a reçu deux projets de plans directeurs régionaux pour examen préalable en 2021. L'un concerne le district de Porrentruy et l'autre une partie des Franches-Montagnes (Saignelégier, Le Noirmont, Les Breuleux et Les Bois). Les plans directeurs régionaux sont des outils relativement nouveaux pour la gestion intercommunale du territoire. Ils coordonnent le développement de l'habitat et des activités économiques à une échelle régionale. Il est particulièrement remarquable qu'un tel plan ait été élaboré pour l'ensemble du district de Porrentruy, sous l'égide du Syndicat intercommunal de ce district (SIDP).

Permis de construire

La Section des permis de construire octroie les grands permis de construire sur l'ensemble du territoire du canton du Jura, à l'exception des communes de Delémont, Haute-Sorne et Porrentruy. Elle est également l'instance de surveillance de la police des constructions.

Quelques faits marquants en 2021

Mise en production de JURAC
Une nouvelle application électronique pour le dépôt et le traitement des demandes de permis de construire a été introduite le 1er janvier 2021 dans sept communes pilotes puis le 1er juillet sur tout le territoire cantonal. L'utilisation de cette application électronique, nommée JURAC, est obligatoire. Le Jura a ainsi suivi plusieurs cantons qui avaient déjà introduit un tel système. JURAC contribue à la qualité du traitement des dossiers par les autorités et simplifie les flux d'informations entre les nombreux acteurs qui interviennent sur les demandes de permis de construire. Durant l'année 2021, 1140 demandes de permis de construire ont été saisies sur JURAC. Dans 702 cas, la procédure était achevée au 31 décembre avec une décision d'octroi ou de refus du permis. Cette première année d'utilisation tend à montrer que JURAC réduit la durée des procédures. Quand bien même JURAC était encore dans une phase de déploiement, la durée moyenne des procédures a été réduite de treize jours pour la procédure ordinaire (grand permis) et de huit jours pour la procédure simplifiée (petit permis).

Nombre record de grand permis de construire octroyés en 2021
L'engouement pour la construction s'est confirmé en 2021 dans le canton du Jura. Les autorités compétentes ont délivré 569 permis de construire en procédure ordinaire. Il s'agit d'un nouveau record. Le précédent record datait de 2012. Les autorités compétentes ont délivré 111 permis de plus qu'en moyenne annuelle (458). Le nombre de grands permis délivrés s'élève à 235 dans le district de Delémont, à 227 dans celui de Porrentruy et à 107 dans les Franches-Montagnes. Le montant total des investissements annoncés par les requérants dans le cadre des grands permis de construire est de 415 millions de francs, un chiffre supérieur à la moyenne (291), mais inférieur au record annoncé en 2018 (540).

Activités de la Section des permis de construire

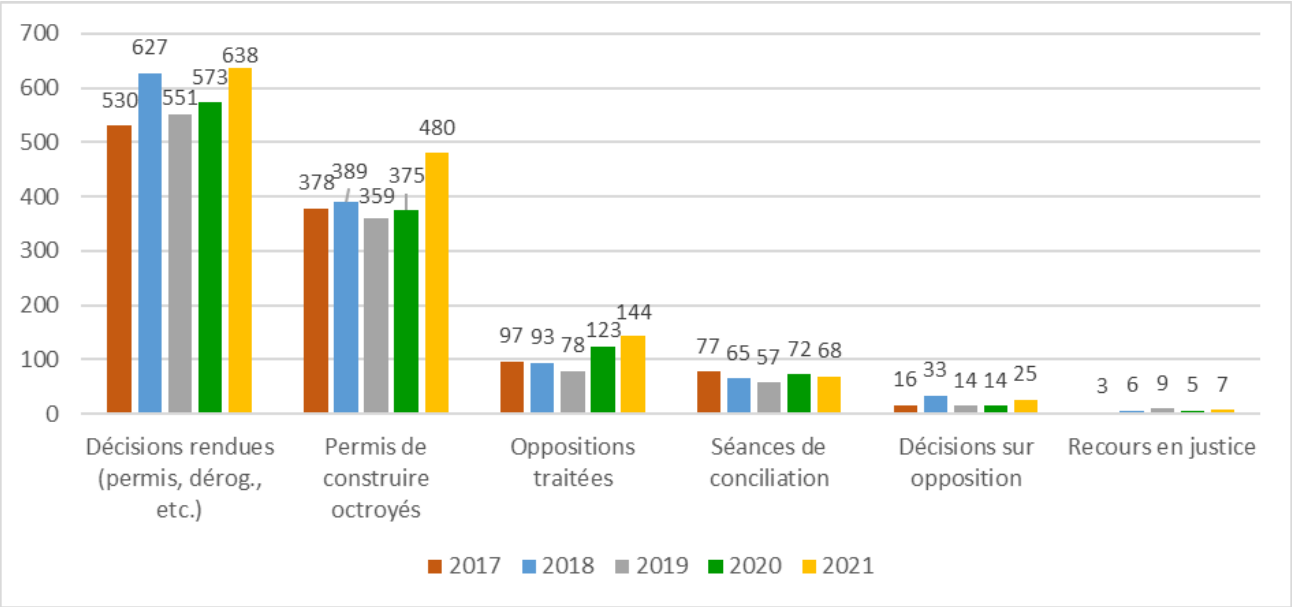

Remarque: le graphique ne comprend pas les données des communes de Delémont, Haute-Sorne et Porrentruy qui délivrent elles-mêmes les grands permis de construire. Les petits permis de construire sont de la compétence des communes.

Hausse des oppositions traitées

A elle seule, la Section cantonale des permis de construire a traité 144 oppositions en 2021. Cela représente une augmentation de 58% par rapport à la moyenne des cinq années précédentes. Elle a organisé 68 séances de conciliation.

Statistiques relatives aux grands permis de construire

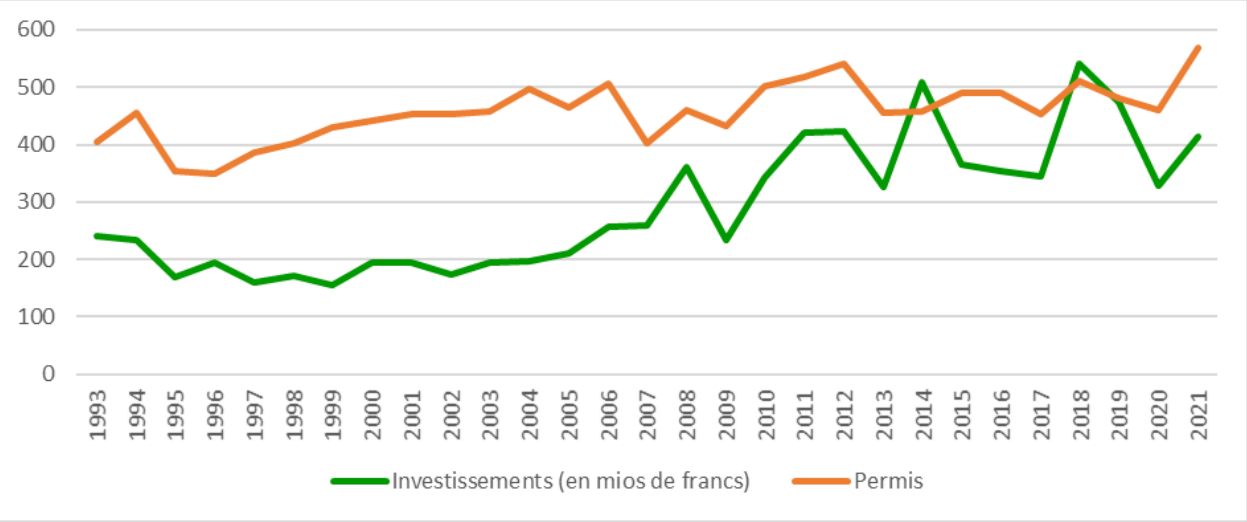

Remarque: le graphique inclut les statistiques des communes de Delémont, Haute-Sorne et Porrentruy concernant les grands permis de construire. Les investissements correspondent aux montants annoncés dans les demandes de permis de construire.

Énergie

La Section de l'énergie met en œuvre les politiques énergétiques définies par les autorités. Par exemple, elle octroie des subventions aux propriétaires qui assainissent leurs bâtiments et vérifie que les projets de construction respectent les prescriptions légales dans le domaine de l'énergie.

Quelques faits marquants en 2021

Projet de loi sur l'approvisionnement en électricité transmis au Parlement
Le Gouvernement a transmis au Parlement un projet de loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité. Ce projet met en œuvre le droit fédéral et doit contribuer à ce que les collectivités publiques aient une plus grande influence sur l'approvisionnement en électricité. Le projet précise que les réseaux de distribution d'électricité revêtent un intérêt public. Les gestionnaires de réseaux actuels, tels que BKW ou la Société des forces électriques de La Goule, se verront confirmer dans leur rôle. Les résultats de la consultation ont montré qu'il y avait une réelle volonté d'améliorer le système, mais pas de le modifier en profondeur.

Conception cantonale de l'énergie et plan de mesures
La Section de l'énergie a poursuivi en 2021 les travaux de mise à jour de la conception cantonale de l'énergie de 2015. Elle a dressé un bilan des mesures réalisées, échangé avec des acteurs concernés et élaboré un rapport incluant des adaptations et des mesures pour la période 2022-2026.

« Actions solaires »
Sur mandat de l'Etat, Energie du Jura (EDJ) a réalisé une « action solaire » dans chacun des trois districts. Ces démarches se sont inscrites dans le cadre de la promotion de l'énergie photovoltaïque. EDJ a réuni des propriétaires intéressés à accueillir une installation photovoltaïque sur le toit de leurs bâtiments. Elle a procédé à un appels d'offres groupé auprès des installateurs. Cette action devait permettre d'assurer un bon rapport qualité-prix et une comparaison facilitée des offres. Un bilan de ces « actions solaires » est attendu en 2022.

Hydrogène
Dans le prolongement de premières réflexions, la Section de l'énergie a commandé une étude visant à définir quelle pourrait être le contenu d'une éventuelle stratégie cantonale relative à l'hydrogène. L'étude visait à identifier de quelle manière l'Etat pourrait encourager la production et/ou l'utilisation d'hydrogène.

Toujours davantage de dossiers de justification énergétique

La Section de l'énergie vérifie que les prescriptions légales concernant l'énergie sont respectées, en particulier dans le cadre des demandes de permis de construire et des remplacements d'installations de chauffage. La section a traité **863 dossiers** en 2021, dont 602 concernaient des bâtiments existants. Avec un effectif identique, elle a traité le double de dossiers que trois ans auparavant (424 dossiers en 2018). Cette hausse est notamment un effet des nouvelles bases légales entrées en vigueur en 2019.

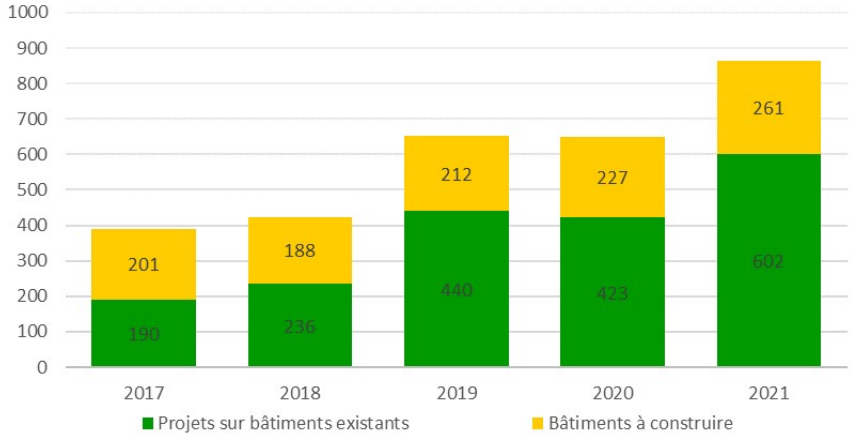

Nette accélération dans le remplacement des chauffages

Le remplacement des chauffages à énergie fossile par des chauffages à énergie renouvelable a connu une accélération en 2021. La Section de l'énergie a traité 299 demandes d'autorisation de remplacement de chauffage durant l'année. C'est presque le double qu'en 2020 (165). **Dans 91% des cas, les propriétaires ont opté pour un chauffage à énergie renouvelable**. Seuls 6% des demandes visaient à installer un chauffage au mazout (8% en 2020) et 3% un chauffage au gaz (chiffre identique à 2020).

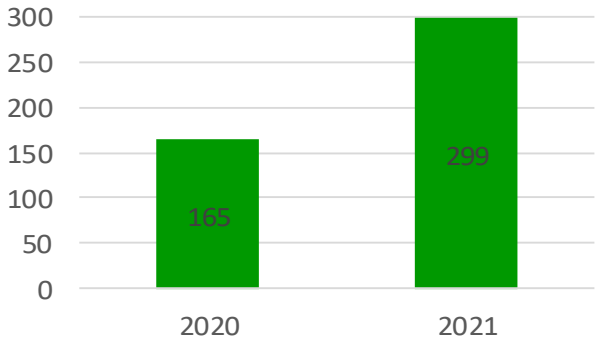

Le nombre de nouvelles piscines chauffées augmente

Pas moins de 60 piscines chauffées étaient prévues dans les demandes de permis de construire soumises à la Section de l'énergie en 2021. C'est davantage qu'en 2020, année où l'on en avait recensé 49.

Essor du photovoltaïque

Selon les données de Pronovo, on comptait 2109 installations de production photovoltaïque dans le canton du Jura en 2021, soit 544 de plus qu'en 2020 (+35%). La puissance totale installée a augmenté de 19%, atteignant 57'999 kW. La production équivaut à plus de 10% de la consommation d'électricité dans le Jura. A relever toutefois que l'énergie photovoltaïque ne suffira pas à répondre aux pics de consommation, en particulier durant l'hiver.

Préavis à l'intention de l'ESTI

En 2021, la Section de l'énergie a préavisé 15 projets d'installations électriques à l'intention de l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI), soit un de plus qu'un an auparavant. Cet organe est l'autorité de surveillance des installations électriques. Il veille à ce que les installations soient planifiées, construites et entretenues de façon sûre et écologique. Cela inclut les installations à haute tension, à basse tension et à courant faible. Le canton établit un préavis concernant chaque dossier.

Les demandes de subventions pour l'assainissement énergétique des bâtiments ont explosé en 2021

Le Programme Bâtiments du canton du Jura, qui permet d'octroyer aux propriétaires des subventions en faveur de l'assainissement énergétique des bâtiments, a été victime de son succès en 2021. Malgré un crédit supplémentaire d'un million de francs accordé par le Parlement, les moyens à disposition de l'Etat n'ont pas suffi pour répondre à toutes les demandes de subventions, dont le nombre a considérablement augmenté.

En 2020, le canton recevait des demandes de subventions pour un montant total de 305'000 francs par mois en moyenne. En 2021, il y a eu des demandes pour un montant de 520'000 francs par mois. Cela représente une augmentation de la demande de 70% en un an.

Les demandes qui n'ont pas pu être satisfaites en 2021 ont été portées sur une liste d'attente. A fin 2021, celle-ci comportait plus de 240 dossiers, pour un montant de l'ordre de 2.8 millions de francs.

Nombre de subventions octroyées

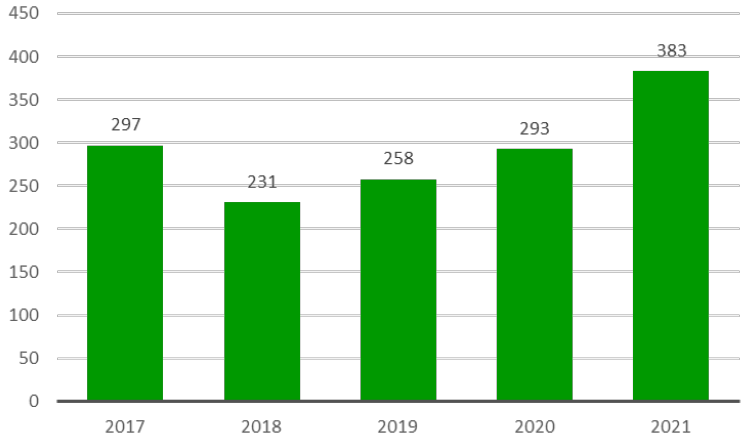

Montant des subventions octroyées (en CHF)

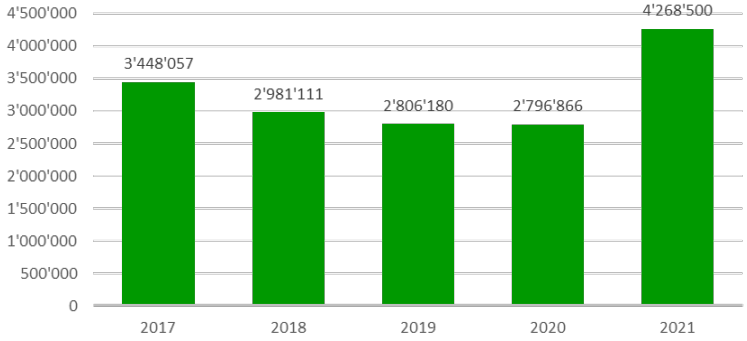

Production locale d'électricité

La plus importante installation de production d'électricité dans le canton du Jura est la centrale hydroélectrique de La Goule sur le Doubs, dont la production a atteint 23 GWh en 2021. Le parc éolien du Peuchapatte, composé de trois éoliennes, a produit 14 GWh d'électricité et celui de Saint-Brais, formé de deux éoliennes, 8 GWh. Les autres installations les plus importantes sont le couplage chaleur-force du Thermoréseau de Porrentruy et la centrale photovoltaïque qui couvre un parc automobile à Courgenay.

En 2020, 120 GWh d'électricité étaient produits dans le canton du Jura. Cela ne représente toutefois que 23% de l'électricité consommée dans le canton, le reste étant importé.

Boom des voitures électriques

En 2021, il y avait 499 voitures de tourisme électriques (hybrides non comprises) immatriculées dans le canton du Jura. C'est surtout dans la statistique des nouvelles voitures mises en circulation que les modèles électriques occupent une place toujours plus importante. En 2021, 11% des nouvelles voitures immatriculées dans le Jura, soit 248 sur 2253, étaient totalement électriques (13% au niveau suisse). L'essor de la voiture électrique renforce encore le besoin d'assurer l'approvisionnement de la région en électricité.

Mobilité et transports

La Section de la mobilité et des transports met en œuvre les politiques publiques relatives à la mobilité. Elle élabore l'offre en transports publics, organise les transports scolaires, promeut la mobilité intermodale et coordonne les réseaux de mobilité douce.

Quelques faits marquants en 2021

Inauguration de MOBIJU
La nouvelle marque des transports publics routiers jurassiens, MOBIJU, a été inaugurée le 9 décembre 2021 lors d'une cérémonie à Delémont en présence de Peter Füglistaler, directeur de l'Office fédéral des transports, Christian Plüss, membre de la direction de la Poste et responsable de CarPostal, et David Eray, ministre jurassien de l'environnement. Le réseau de bus arbore désormais les couleurs rouge et blanche du canton du Jura.

Augmentation de l'offre de transports publics
Le 12 décembre 2021 a été marqué par un développement important des transports publics dans le Jura, avec l'introduction de l'horaire défini dans le cadre de la mise au concours du réseau de bus. L'offre de transports publics a augmenté globalement d'environ 10%. A titre d'exemple, la desserte de la zone d'activités de la Communance à Delémont, où travaillent plusieurs milliers de personnes domiciliées dans le Jura et ailleurs, a été fortement améliorée. Autre exemple: en Ajoie, les bus circulent maintenant toutes les 30 minutes aux heures de pointe, et chaque heure en dehors de celles-ci. Grâce à la mise au concours du réseau de bus, l'offre de transports en commun a pu être améliorée sans hausse des coûts à charge des collectivités publiques.

Intégration du Noctambus dans le transport régional de voyageurs
Le 8 décembre 2021, les transports nocturnes jurassiens ont été intégrés dans le transport régional de voyageurs. Les tarifs du Noctambus sont désormais calqués sur ceux de la journée. Les détenteurs d'un abonnement général ou demi-tarif peuvent les faire valoir la nuit.

Le saviez-vous?

Les transports publics représentent un mode de transport favorable à l'environnement. En Suisse, seuls 5% de la consommation énergétique et 4% des émissions de CO2 de l'ensemble du trafic sont imputables aux transports publics, alors que ceux-ci sont utilisés pour accomplir 24% des distances parcourues.

Les supporters du HC Ajoie ont profité d'un nouveau concept de transports publics

La Section de la mobilité et des transports s'est beaucoup investie pour développer et déployer un concept de transports publics à l'occasion des matchs du HC Ajoie en National League. Les détenteurs d'un abonnement du HCA ou d'un billet de match ont pu utiliser gratuitement les transports publics sur le territoire de la communauté tarifaire Vagabond. Des bus navettes ont circulé entre la gare et la patinoire. En complément des transports publics habituels, par exemple ferroviaires, des bus supplémentaires ont été introduits après les matchs pour assurer les retours à domicile en Ajoie. Ce concept a été instauré grâce à un partenariat entre le HCA, le canton du Jura, la communauté tarifaire Vagabond, la Municipalité de Porrentruy et le Syndicat intercommunal du district de Porrentruy. Il s'est inscrit dans la volonté des collectivités publiques de favoriser et faciliter l'usage des transports en commun.

Le HC Ajoie a attiré du monde à la patinoire et dans les transports publics, ici le dimanche 19 décembre dans un bus entre Courgenay et la patinoire.

Nouvelle plateforme de transbordement à Alle pour les marchandises

Les Chemins de fer du Jura et les autorités ont inauguré le 19 octobre 2021 une nouvelle plateforme de transbordement à Alle. Baptisée « Alle Cargo Centre Ajoie », elle concentrera toutes les activités de transfert de marchandises entre la route et le rail en Ajoie et doit contribuer à la pérennisation de la ligne ferroviaire Porrentruy-Bonfol. Cette structure, pour la réalisation de laquelle le canton s'est fortement engagé, fait partie de la rénovation complète de la ligne ferroviaire, dont le coût est estimé à 27 millions de francs.

Les transports publics jurassiens en 2021 et en chiffres

5	lignes ferroviaires (115 km de réseau)
29	lignes de bus régionales (350 km de réseau)
13	lignes de bus nocturnes
388	gares et points d'arrêt
6.6	millions de kilomètres parcourus par les trains et les bus*
6.9	millions de voyageurs transportés*
92	millions de kilomètres parcourus au total par les voyageurs*
4813	abonnements Vagabond (état au 1er janvier 2021)
11.4	millions de francs dépensés par le canton pour l'exploitation des transports publics, dont 1.6 million de francs est à charge des communes.
4	projets d'amélioration de l'infrastructure ferroviaire examinés en 2021 pour un investissement prévu de 13.7 millions de francs

** sans le trafic ferroviaire grandes lignes et sans la ligne S3 Bâle-Delémont*

Cadastre et géoinformation

La Section du cadastre et de la géoinformation planifie et surveille les travaux de la mensuration officielle. Elle exploite le géoportail et le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière et assure une coordination entre la Confédération et les communes pour la mise à jour du registre fédéral des bâtiments et des logements.

Quelques faits marquants en 2021

Mise en service d'une nouvelle infrastructure SIT avec des logiciels libres
Après vingt ans d'utilisation des produits propriétaires ESRI pour son système d'information du territoire (SIT), le canton du Jura a changé de cap en 2021 en adoptant des solutions « open source » pour le logiciel de bureau (QGIS), la base de données (PostGIS) et la publication sur Internet (MapFish). La Section du cadastre et de la géoinformation a formé une quarantaine d'utilisateurs de l'administration cantonale à ces nouveaux outils.

Extension de la plateforme Télégéodata et mise à disposition d'un géoservice
La plateforme Télégéodata comprend désormais plus de 90 géodonnées téléchargeables à la demande. Elle a été complétée par un géoservice WMS permettant aux utilisateurs de consulter des données à jour sans aucun travail de maintenance.

Synchronisation entre la mensuration officielle et le RegBL
Le canton du Jura a procédé à une synchronisation des données concernant les bâtiments entre la mensuration officielle et le registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL). Par cette opération d'uniformisation, l'ensemble des bâtiments dans le canton sont décrits dans les deux sources d'information, à savoir la mensuration officielle et le RegBL, avec une adresse et une identification unique (EGID). Ces données sont à disposition des programmeurs de logiciel par une interface de programmation d'application mise en place par swisstopo (GeoAdmin API).

Intégration des données des distributeurs d'électricité dans le cadastre des conduites
La Section du cadastre et de la géoinformation a pour mission de réaliser le cadastre des conduites du canton du Jura. Les données des réseaux électriques ont été ajoutées aux données de distribution d'eau potable et au réseau d'assainissement déjà disponibles.

Validation par swisstopo du projet de nouvelle application du cadastre RDPPF
Swisstopo a défini les contours du futur cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF) comprenant des nouvelles couches, comme l'espace réservé aux eaux, et de nouvelles informations liées aux données en projet ou ayant un effet juridique anticipé. Le canton du Jura a développé une application pilote qui a obtenu la validation des autorités fédérales.

Plus de mille visiteurs quotidiens sur le géoportail

La fréquentation du géoportail du canton du Jura a franchi un pallier symbolique en 2021 : le service en ligne a été utilisé par plus mille visiteurs par jour, soit 1069 visiteurs quotidiens en moyenne. La fréquentation du géoportail est en hausse constante.

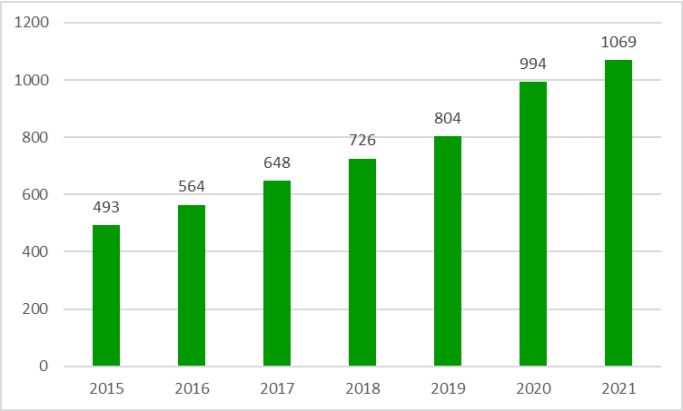

Près de 40’000 extraits générés chaque année sur le cadastre RDPPF

Disponible depuis 2018, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF) connaît un succès grandissant. Pas moins de 39’566 extraits du cadastre ont été générés par les internautes en 2021 sur la plateforme jurassienne. Cette application facilite la recherche d’informations au sujet des dispositions juridiques qui restreignent l’utilisation que l’on peut faire d’un bien-fonds, par exemple en raison de la protection de l’environnement ou du patrimoine. Sur ce site, chacun peut visualiser les restrictions touchant une propriété et en imprimer un extrait. Le cadastre RDPPF est un système d’information fiable et officiel.

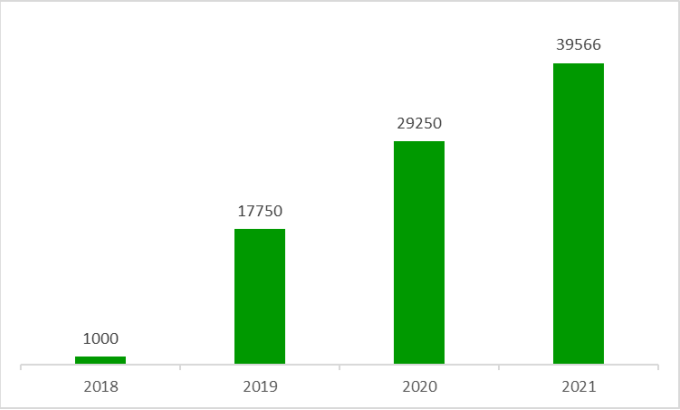

La mensuration officielle en quelques chiffres

En 2021, dans le canton du Jura, les géomètres ont relevé dans le terrain **452** nouveaux bâtiments pour les reporter sur les plans de la mensuration officielle. Lorsque le géomètre conservateur est informé, par la commune ou l’ECA-Jura, qu’une nouvelle construction est achevée, il procède au relevé sur place et intègre le bâtiment dans les données de la mensuration officielle qui est ensuite publiée sur le géoportail.

Les géomètres ont également réalisé **240** mutations de limites de biens-fonds en 2021 dans le Jura. Il s’agit de morcellements ou d’autres modifications de limites de parcelles, réalisées sur requête des propriétaires.

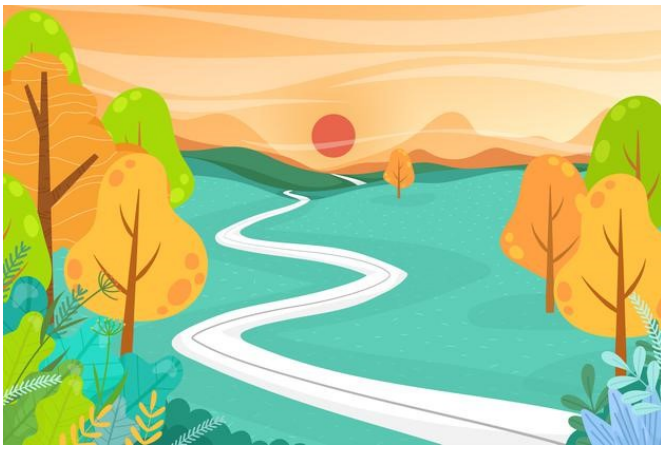

Secrétariat de la Commission des paysages et des sites

La Commission des paysages et des sites, dont le secrétariat est rattaché au Service du développement territorial, examine l'intégration des projets de construction dans les sites protégés. Elle rend des préavis à l'intention des autorités compétentes pour l'octroi des permis de construire.

Composée de professionnels et de représentants des communes, la Commission des paysages et des sites a examiné 185 projets de construction en 2021. Le nombre de dossiers traités a diminué sensiblement dès 2019 suite à la décision prise par les autorités de concentrer les activités de la commission sur les sites à protéger les plus importants.

Nombre de projets de construction examinés par la commission

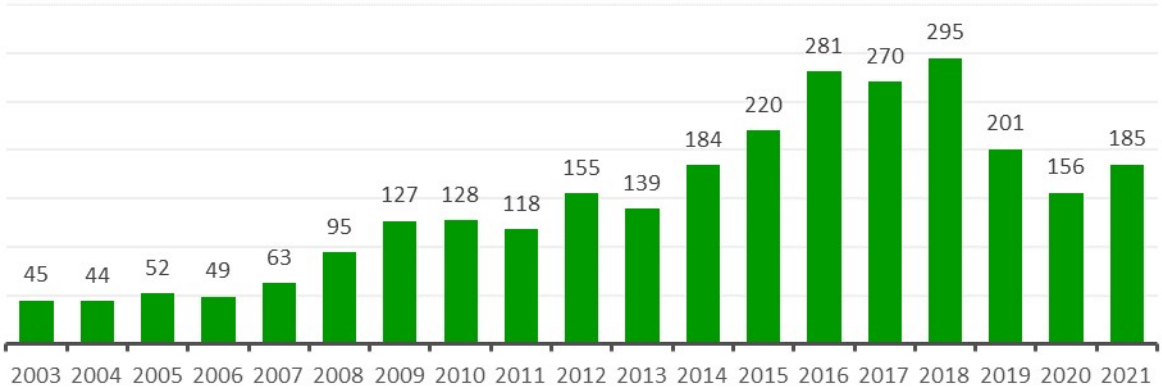

IMPRESSUM
Rapport d'activités 2021 du Service du développement territorial
Edition et diffusion :
Service du développement territorial
Rue des Moulins 2
2800 Delémont
Tél : +41 32 420 53 10
Fax : +41 32 420 53 11
Courriel : secr.sdt@jura
Internet : www.jura.ch/sdt
Images : Freepik.com, MOBIJU, SDT.
Graphiques : © SDT 2022. La reproduction des textes et graphiques est autorisée moyennant la mention de la source.